
APPEL À PROJETS À DESTINATION DES ASSOCIATIONS « SAMEDIS DU COMMERCE 2026 »

L'animation étant un des éléments clés de l'attractivité d'un centre-ville, la municipalité met en place, dans le cadre de l'opération *Action Cœur de ville*, un appel à projets pour inviter les associations à dynamiser le centre commerçant de Château-Thierry.

Qui est concerné ?

Toutes les associations domiciliées ou œuvrant à Château-Thierry peuvent répondre à cet appel à projet.

Quels critères de sélection des projets ?

Les projets doivent être dynamiques et originaux.

Chaque animation se déroulera au cœur du centre-ville, principalement sur la place Beau Richard.

Les associations seront autonomes pour assurer le bon déroulement de l'animation. Une seule association pourra intervenir chaque samedi. Par sa participation, l'association s'engage à déposer dans les commerces du centre-ville les affiches et prospectus annonçant l'événement, réalisés par le service communication de la ville. Les impressions seront à retirer au service Vie Associative deux semaines avant la manifestation.

Deux oriflammes "Samedis du Commerce" seront mises à disposition des associations pour signaler leur animation.

La Ville de Château-Thierry se réserve le droit d'annuler ou de reporter les manifestations à des dates ultérieures pour des raisons sanitaires, météorologiques ou autre.

Quelle participation financière ?

Chaque projet sélectionné sera accompagné par la Ville à hauteur de 200 € TTC, à réception d'une facture

Comment faire une demande ?

Complétez la fiche projet de ce document. Cette fiche doit être retournée dûment complétée à la mairie de Château-Thierry, service Vie associative : vie.associative@ville-chateau-thierry.fr
03 23 84 86 08, avant **le 7 mai 2026**.

*Un comité de sélection composé par la Ville étudiera chaque proposition.
Pour les propositions retenues, un contrat de prestation établira les modalités.*



